



**ORGANISE EN COLLABORATION
AVEC
LE MC LES MOTOCURIENS**



La balade des MOTOCURIENS

Dans le Cadre du championnat de France de tourisme

**Les 5 et 6 Mai à FORGES SAINT BERNARD (10)
au restaurant
"A la table de Claudine"**

Renseignements : mathieu.demandre@gmail.com

Tel : 06 35 16 57 99



PROGRAMME

La Balade des MOTOCURIENS 2018

*Accueil possible à partir du 4 Mai après-midi au restaurant.
Repas du soir possible (à voir sur place).*



Coordonnées GPS : E 04° 47' 47,08" ou en coordonnées numériques : 48,1588
N 48° 09' 32,18" 4,7965

Adresse : 1 Rue de la gare, Forges saint Bernard
Utilisateur de waze : "A la table de Claudine" dans l'Aube (10)

Camping sur place, douche et toilettes au restaurant (fermé la nuit), proximité de la rivière, terrain de boules, etc...

Pour ceux qui ne voudraient pas camper il y a quelques hébergements proches :

A 2kms : **Hôtel Restaurant de l'Abbaye**

19, route de Dijon, 10310 Clairvaux, France
03 25 27 80 12

A 3.4kms : **Gite chez Jo,**

10 rue Piverotte, 10310 Longchamp-sur-Aujon
03 25 27 34 65

A 3.8kms : **La Toile de Jade,**

3 Rue de Rennepont, 10310 Longchamp-sur-Aujon
03 25 92 77 88

Samedi 5 Mai 2018

De 7h30 à 8h40 : Accueil, petit déjeuner et contrôles des inscriptions et des documents administratifs.

8h45 : Départ (impératif) de la balade vers BEZE et ses grottes

Le plein des motos devra être fait (224kms)

9h45 : Arrêt à la source de l'AUBE (0H15).

10h50 : Arrivée sur le site de la grotte de BEZE.

11H00 : Visite de la grotte (0H40), guidée.

Après la sortie de la visite de la grotte, balade et restauration dans le village de BEZE (nous essaierons de négocier des prix dans un des restaurants du village).

14H00 : Départ pour le retour vers le restaurant.

15H15 Arrêt à la brasserie VAUCLAIR pour une visite et une dégustation (avec modération). Nous resterons environ 1h45 sur le site.

17H40 : Quartiers libres avant le repas qui sera pris sur place vers 20H00 (le bar sera ouvert pendant ce temps).

Repas aux couleurs locales (à découvrir sur place)

La boisson pendant le repas sera en supplément, sauf l'eau minérale qui sera à volonté.

Les boissons prises avant ou après le repas seront à régler directement au bar.

Les petits déjeuners hors dimanche matin seront à régler directement au bar (2,50€).

Dimanche 6 Mai 2018

De 8h00 à 9h00, petit déjeuner.

Préambule

Le Championnat de France de Tourisme se pratique sur des voies ouvertes à la circulation publique sans recherche de la plus grande vitesse ou d'une vitesse moyenne imposée.

Le respect de l'environnement s'impose à tous les participants.

Seuls les motocycles homologués pour la circulation sur la voie publique sont admis dans le cadre du tourisme motocycliste.

Ils doivent être régulièrement immatriculés et assurés pour une circulation sur la voie publique au minimum en responsabilité civile (assurance dite « Au tiers ») valide au moment de la manifestation.

Ils doivent être en état de circulation sans risquer d'être un danger pour les autres et soi-même (pneus en bon état, etc....)

Les conducteurs doivent être titulaires d'un permis de conduire valide correspondant à la catégorie du véhicule utilisé.

La non présentation du certificat d'assurance, du certificat d'immatriculation ou du permis de conduire, ainsi que le mauvais état du véhicule, autorise l'organisateur à refuser tout participant sur l'épreuve.

Circulation :

- La circulation se fait dans le respect du code de la route.
- Sauf dispositions contraires dûment spécifiées par les autorités administratives compétentes, les participants ne bénéficient en aucun cas d'une priorité de passage.
- La circulation en cortège doit respecter la règle du quinconce.

Les participants doivent :

- Appliquer les dispositions du Code de la route et celles prises par les autorités locales compétentes.
- Respecter les consignes verbales et écrites de l'organisateur.
- Exécuter les injonctions des agents chargés de la circulation.

En cas de manquement à ces règles de base, un participant peut-être exclu du cortège par les organisateurs sans pouvoir prétendre à un remboursement, ni à suivre, même de loin, celui-ci.

La responsabilité personnelle du participant demeure pleine et entière au regard de ces dispositions.

Règlement Particulier

La participation à ce rassemblement (qui n'est pas une compétition sportive) étant acceptée comme telle par les participants, ceux-ci restent responsables de leurs actes, tant civilement que pénalement et s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité des organisateurs en cas d'incident ou accident dont ils seraient responsables.

En aucun cas les conditions atmosphériques ne peuvent être considérées comme motif d'annulation d'inscription.

Les participants qui ne seront pas présent à la manifestation, ne pourront prétendre à des indemnités.

Les organisateurs rejettent toute responsabilité en cas de perte, vol, ou dégradation de biens personnels

ART1 : Le moto club LaMoTo organise à Forges-Saint-Bernard (10) les 5 et 6 Mai 2018, un rassemblement motocycliste comptant pour le Championnat de France de Tourisme FFM, sous la forme d'une intermédiaire.

ART2 : Le rassemblement est ouvert à tout le monde et en priorité aux licenciés FFM dans la limite de 30 places disponibles.

ART3 : Ce rassemblement comptant pour le Championnat de France de Tourisme, seul les participants possédant une licence FFM Tourisme (NTO) pourront prétendre aux différents classements.

ART4 : Les classements de l'épreuve seront réalisés conformément aux règlements de Tourisme FFM 2018 en vigueur.

ART5 : Le parcours pour accéder au lieu du rassemblement sera fléché à partir des accès principaux de Forges-Saint-Bernard.

ART6 : L'accueil se fera le samedi matin de 7H30 à 8H40.

ART7 : Les droits d'engagement sont fixés et présentés sur le bulletin d'inscription joint pour les participants inscrits deux semaines avant la date de l'épreuve (soit une date limite du 20 Avril), passé ce délai une majoration de 10€ sera appliquée.

ART8 : Les inscriptions préalables pourront se faire par courrier à cette adresse postale.

Mathieu DEMANDRE
5 La Belle Idée
10310 Bayel

ART9 : Les réclamations éventuelles devront être présentées conformément au règlement de tourisme FFM en vigueur.

ART10 : En s'inscrivant, chaque participant s'engage à respecter le présent règlement et à se soumettre aux injonctions des organisateurs et officiels.
La présentation du permis de conduire et du certificat d'assurance pourra être exigée lors de la validation de l'engagement sur le lieu de la manifestation.

Bulletin d'Inscription Préalable (avant le 20/04/2018) passé ce délai,
une majoration de 10€ sera appliquée

La Balade des MOTOCURIENS 2018

Moto-Club :

	Nom	Prénom	Pilote	Passager	Moto cylindrée	N°FFM	Camping Chez Claudine	Repas du soir du 4/05 (A votre charge) Chez Claudine	Repas du midi du 5/05 (à votre charge) à Bèze	Repas du soir du 5/05 et petit dej du 6/05 Chez Claudine	Visite des grottes de Bèze	Visite de la Brasserie Vauclaire
			Mettre une croix				Mettre une croix		26 €	5,50 €	A régler sur place	
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

Nombre de Participants

Indiquez un Email pour confirmation :

Joindre le règlement par chèque à l'ordre de Mathieu DEMANDRE